

# Articulo - Journal of Urban Research

Special issue 6 | 2015 :  
La fabrique des espaces ouverts  
Dossier

---

## L'approche Living Lab et l'aménagement des espaces ouverts agricoles. Un exemple en région métropolitaine de Montréal

*Living Lab approach and agricultural open space planning. An example in the Montreal metropolitan region*

MÉLANIE DOYON, JULIETTE ROCHMAN, JEAN-MARC FONTAN,  
JUAN-LUIS KLEIN, SANDRINE DUCRUC, JUN XIAO, CHAKDA  
YORN, JANY FORTIN AND SIMON DUGRÉ

---

### **Abstracts**

FrançaisEnglish

Cet article a pour objet de présenter le travail d'une équipe multidisciplinaire impliquée dans l'élaboration d'une démarche Living Lab visant à dénouer les écueils qui font obstacle à l'aménagement multifonctionnel d'un espace ouvert dans la ville de Longueuil, aux confins de la Communauté métropolitaine de Montréal. Dans un premier temps, nous abordons la démarche Living Lab puis la notion d'espace ouvert. Nous exposons ensuite les principaux enjeux des espaces agricoles dans la région métropolitaine de Montréal, en nous concentrant sur la façon dont l'agglomération de Longueuil a cherché, par le passé, à

mettre en valeur ses espaces ouverts dans le cadre d'un projet nommé le Continuum ville-campagne. Enfin, nous décrivons l'amorce d'une démarche de Living Lab pour l'implantation d'un Carrefour d'innovation bioalimentaire. L'article vise ainsi à documenter les premières étapes d'une expérience de Living Lab dans le développement d'un espace ouvert agricole au Québec.

This article aims to present the work of a multidisciplinary team involved in the development of a Living Lab approach to unravel the pitfalls that hinder the development of a multifunctional open space in the city of Longueuil, at the periphery of the Montréal Metropolitan Community. First, we address the Living Lab approach and the concept of open space. It then outlines the key issues of agricultural areas in the greater Montreal area, focusing on how the agglomeration of Longueuil sought in the past to develop its open spaces as part of a project called the Continuum ville-campagne. Finally, we describe the beginnings of a Living Lab approach for the implementation of a Carrefour d'innovation bioalimentaire. The article is to document the early stages of a Living Lab experience in the development of an open agricultural space in Québec.

---

### ***Index terms***

**Mots-clés :** espaces ouverts, Living Lab, région métropolitaine de Montréal, agriculture, gouvernance

**Keywords :** open spaces, Living Lab, Montreal Metropolitan Area, agriculture, governance

---

### ***Full text***

## **Introduction**

- 1 Le devenir des « espaces ouverts » de la région métropolitaine de Montréal suscite depuis longtemps l'intérêt d'acteurs variés. Appréhendés au cours des Trente Glorieuses comme des espaces à urbaniser, puis, comme des espaces rares à protéger, les espaces ouverts agricoles de la métropole québécoise héritent d'un enchevêtrement de plans, de règlements et de lois avec lesquels les responsables de l'aménagement doivent composer (Bryant et Charvet 2003). Pourtant reconnus comme jouant un rôle stratégique pour les régions métropolitaines (*idem.*), ces espaces ont plusieurs fois mis en évidence les limites des dispositifs traditionnels de l'aménagement relativement à la consultation et la concertation (Doyon 2011). En effet, comme le souligne Banzo (2009 : 10) « [L]es opérations de territorialisation de l'espace ouvert bousculent les fonctionnements institutionnels et forcent de nouveaux modes de gouvernance. L'innovation ainsi forcée génère parfois des réticences, des blocages, mais des ouvertures s'opèrent. (...) Il [l'espace ouvert] répond à une logique géographique qui interroge les cadres administratifs et politiques existants ».
- 2 L'évolution des espaces ouverts agricoles longueuillois illustre bien la capacité limitée des procédures traditionnelles à prendre en compte la diversité des visions territoriales en présence dans la mise en œuvre de projets de territoire. Elle appelle ainsi à la recherche de processus plus souples, faisant place à la participation élargie des acteurs. De nouvelles préoccupations s'expriment aujourd'hui sur ces espaces, notamment en ce qui a trait à un meilleur équilibre

entre la ville et la campagne, mais aussi concernant l'enjeu de l'insécurité alimentaire pour une partie relativement importante de la population urbaine (Enriquez et Klein 2014). On assiste alors à une accumulation des fonctions, mais aussi au besoin d'une plus grande complémentarité entre les milieux agricoles et urbains.

- 3 Cependant, les difficultés réglementaires pour agir sur l'aménagement multifonctionnel de ces espaces demeurent, rendant difficile la mise en œuvre de stratégies territoriales assurant cette complémentarité, ce qui exige d'innover dans les approches et les modalités d'action. L'objectif de cet article est de présenter les fondements de la démarche Living Lab pour rapprocher les acteurs et effacer les barrières posées par la réglementation. Nous nous appuyons sur une expérience actuellement en cours dans la mise en place du projet de Carrefour d'innovation bioalimentaire implanté sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Ce projet vise en effet à « rassembler les acteurs du territoire, leurs efforts, leur expertise, les technologies et les équipements autour d'objectifs communs » (Agglomération de Longueuil 2014 : 110). Il s'inscrit ainsi dans le soutien au développement d'une chaîne d'innovation régionale axée sur l'alimentation locale, les créneaux innovants, les pratiques environnementales et les biens et services environnementaux. Les actions de mise en œuvre du Carrefour d'innovation bioalimentaire porteront notamment sur le démarrage des « activités d'innovation nécessaires à la concrétisation de projets (études d'opportunités complémentaires pour certains projets) » et la réalisation des « activités complémentaires à la diffusion de l'innovation » (*idem.*).
- 4 Le texte brosse un tableau des assises théoriques et des contextes géographique et administratif d'un projet de recherche mené par une équipe constituée de membres du Centre d'innovation sociale en agriculture (le CISA est un centre de recherche appliquée et de transfert sur les innovations sociales pour le secteur bioalimentaire) et du Centre de recherche sur les innovations sociales (le CRISES est un centre de recherche multi universitaire et multi disciplinaire qui regroupe 47 chercheurs membres réguliers provenant de 10 universités québécoises dont le siège social est à l'Université du Québec à Montréal). Le CISA et le CRISES ont mis en commun leurs expertises complémentaires (soutenues par un financement du programme Interordre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science) en accompagnement en milieu rural et en démarches socialement novatrices. L'idée de la mise en place d'une démarche spécifique du Living Lab résulte des réflexions et recherches menées par les deux centres à partir des besoins exprimés par les acteurs du territoire.
- 5 Ce projet mobilise la notion de Living Lab en tant qu'outil méthodologique visant à expérimenter des solutions à des problèmes locaux en appliquant des connaissances coconstruites par les chercheurs et les acteurs dans une perspective de recherche partenariale (Fontan *et al.* 2014). L'article présente les premières étapes de la mise en œuvre de ce projet sur un espace ouvert délimité à Longueuil. Dans un premier temps, nous présentons les fondements conceptuels de la démarche Living Lab, puis définissons la notion d'espace ouvert. Nous décrivons ensuite les principaux enjeux des espaces agricoles dans la région métropolitaine de Montréal, après quoi nous présentons la façon dont l'agglomération de Longueuil a tenté de mettre en valeur ces espaces ouverts dans le cadre d'un projet nommé le Continuum ville-campagne. Enfin, nous exposons la démarche

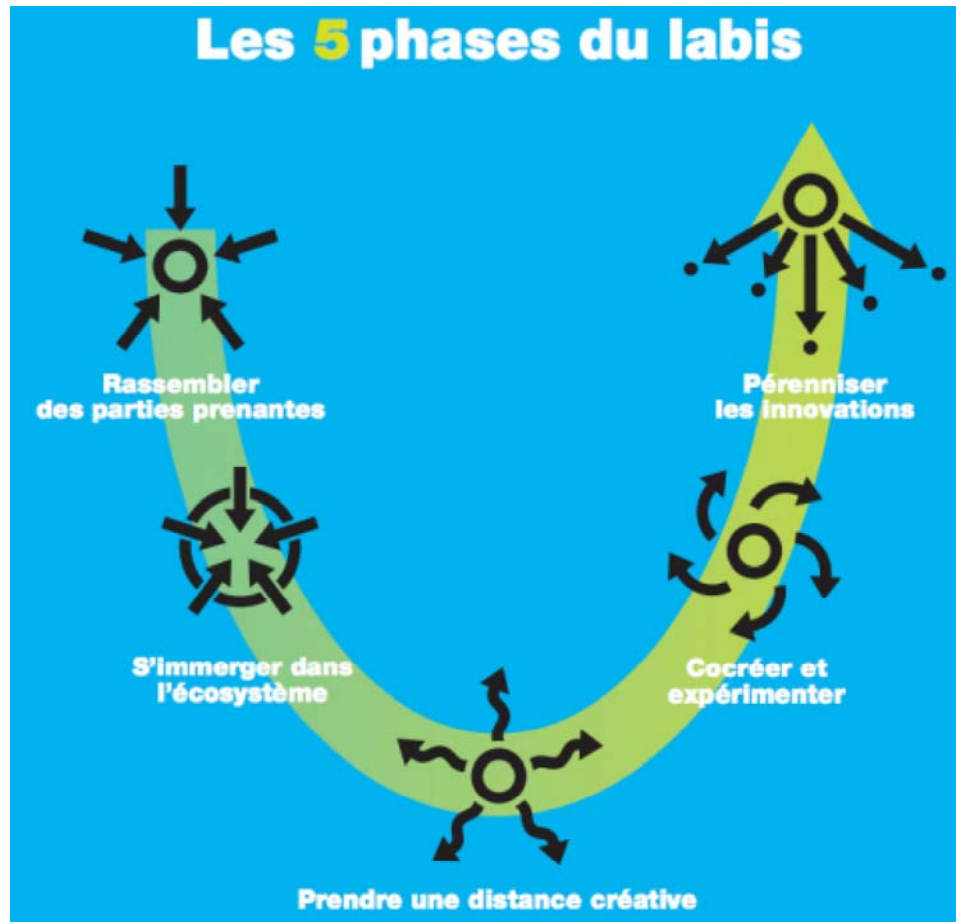
de Living Lab entreprise pour l'implantation du Carrefour d'innovation bioalimentaire ainsi que certains résultats attendus.

## La démarche Living Lab

- 6 Le terme « Living Lab » (LL) aurait été employé pour la première fois par le Massachusetts Institute of Technology (MIT). L'expression se différenciait alors en proposant une méthodologie de recherche non plus centrée sur l'utilisateur, mais « portée par l'utilisateur » permettant la formulation, le prototypage, la validation et le raffinement de solutions complexes dans des contextes multiples et mouvants de vie réelle. À partir de 2005, l'approche Living Lab se diffuse hors des murs du MIT et est reprise par des organisations européennes. Un programme européen de soutien à l'innovation par les Living Labs est lancé en 2006. Ce programme est accompagné par la création de l'ENoLL (European Network of Living Labs) afin de structurer l'émergence des Living Labs par l'homologation des projets et la documentation des « bonnes pratiques » (Dubé *et al.* 2014). Ces homologations ont lieu par vagues successives de type « appel à projets ». Depuis la première vague lancée en 2006, sept vagues ont été complétées pour un total de plus de 340 projets acceptés (année de référence 2013) répartis dans une quarantaine de pays. Le mouvement s'est progressivement mondialisé : des Living Labs ont émergé notamment en Asie (Chine, Taiwan), en Amérique du Sud (Brésil, Colombie) et en Afrique (Égypte, Afrique du Sud). Cependant, l'Amérique du Nord demeure très peu représentée dans le réseau de l'ENoLL. Au Québec, où le partenariat, la complémentarité d'acteurs et les approches hybrides marquent l'action territoriale depuis les années 1980 (Klein *et al.* 2012), la notion de Living Lab a suscité plusieurs expériences. À Montréal, le Mandalab, le Hub Urbain (SAT/CHU Sainte-Justine), le Laboratoire du Passage au numérique (CEFRIO) et le CERCLE sont les plus connus (et sont homologués ENoLL). On y note également de nombreuses initiatives en émergence (p. ex. le Minilab de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, INM Labis) comme ailleurs au Québec (le Living Lab en innovation ouverte de Rivière-du-Loup – CÉGEP).
- 7 En dépit d'une diffusion large de cette approche, il n'existe pas de consensus sur la définition d'un LL. Les expériences regroupées sous l'appellation LL recouvrent des réalités très vastes et très diversifiées. L'une des caractéristiques de cette approche est d'ailleurs son caractère générique lui permettant d'investir plusieurs secteurs d'activités, l'expression Living Lab n'appartenant pas à un champ disciplinaire particulier. Elle provient des univers croisés de la pratique, de l'intervention et de la recherche, et s'appuie sur des notions opérationnelles ou méthodologiques telles l'innovation ouverte, le leadership (collaboratif et transformationnel notamment), la cocréation, le codesign, la gouvernance partenariale et l'innovation sociale. Certaines de ces notions, elles-mêmes influencées dans leur usage par les porteurs de projets/acteurs impliqués dans les démarches de LL, empruntent aux champs disciplinaires des sciences de la gestion, à la dynamique des groupes et aux théories des systèmes complexes.
- 8 Dans leur mise en œuvre, les démarches LL suivent un processus cyclique le plus souvent représenté par une spirale ou une courbe en U (voir Figure 1). Au fil de la démarche de changement-innovation, s'enchaînent différentes phases parmi

lesquelles on trouve invariablement : la réunion des participants, usagers, partenaires; le diagnostic, la formulation d'identités et d'objectifs communs; la cocréation dans la recherche de solution-innovation; l'expérimentation en contexte réel; l'évaluation des retombées, bénéfiques, impacts et leur éventuelle diffusion; et l'acquisition de connaissances liées à l'expérience.

**Figure 1: Les phases du développement d'un Living Lab selon l'expérience du LABIS**



Source : Fortin 2013 (INM Labis)

## Les espaces ouverts agricoles

- 9 Revenons maintenant à la notion d'espace ouvert. Cette notion a d'abord été utilisée par les aménagistes et les architectes du paysage anglo-saxons (*open space*), en opposition aux espaces bâtis. Il y a 50 ans, Strong (1965) définissait les espaces ouverts comme des zones de tailles et de formes variables, permanentes ou temporaires, publiques ou privées, situées à l'intérieur ou aux confins d'une région métropolitaine, conservées ou restaurées, où la nature domine. Ceux-ci assurent diverses fonctions notamment récréative, paysagère, de conservation, de réserve foncière, qui bien souvent se cumulent en un même endroit. Cette définition, reprise par Poulot (2011), nous apparaît toujours pertinente. Le rôle que les auteurs et les acteurs accordent à ces espaces ouverts dans les projets territoriaux a cependant changé de manière importante. Depuis les années 2000,

l'utilisation de la notion d'espace ouvert s'est généralisée dans la littérature francophone. Elle est désormais mobilisée par les chercheurs, notamment géographes, et offre l'avantage de désigner une catégorie plus inclusive d'espaces. Aussi, la notion d'espace ouvert interpelle-t-elle les politiques publiques portant sur leur préservation (Bengston *et al.* 2004) et leur incidence sur la valeur des habitations en contexte métropolitain où ils sont d'une relative rareté (Irwin 2002).

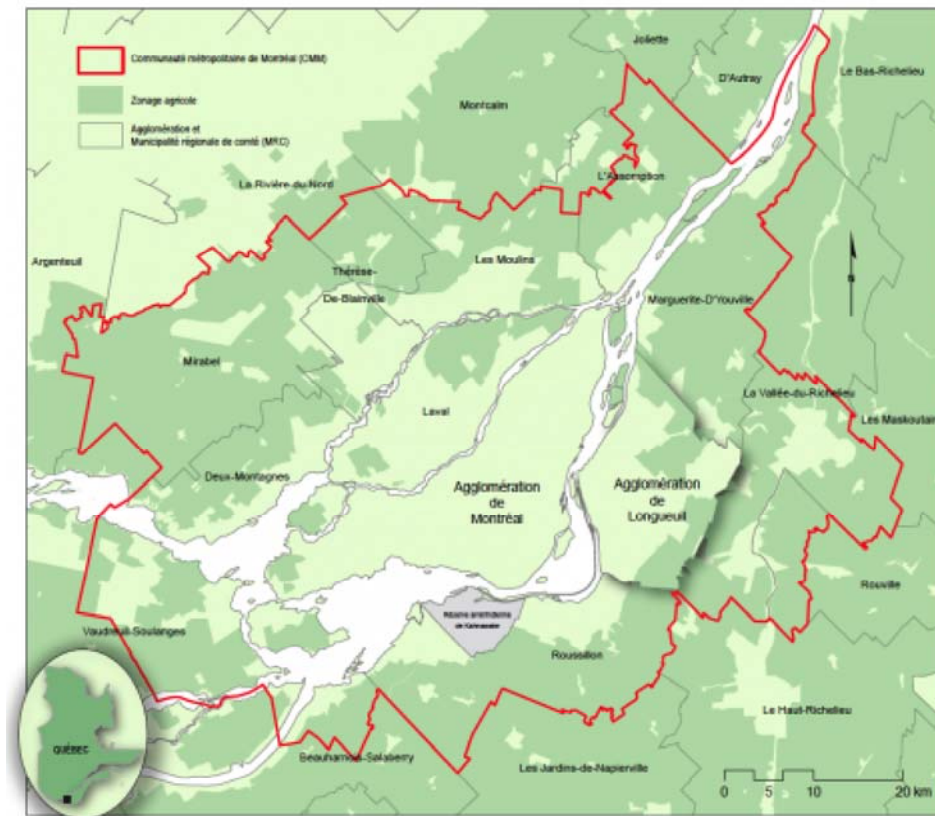
- 10 Les espaces ouverts agricoles en milieu métropolitain, dont il est avant tout question dans le cadre de cet article, n'échappent pas à cette diversification des visions portées par les différents acteurs des territoires. Ils sont sans doute le type d'espace pour lequel ce renouvellement est le plus manifeste. Les nouvelles demandes découlant de préoccupations récentes des consommateurs concernant la qualité et l'origine des produits agroalimentaires (Barrey et Valceschini 2006, Bérard et Marchenay 2006), ainsi que les pressions sociales pour la préservation des paysages et la multifonctionnalité des espaces, ont provoqué l'émergence de nouvelles solidarités entre des milieux agricoles et non-agricoles ouvrant ainsi la porte à des modalités alternatives, « inédites » et « renouvelées » de mise en valeur de ces espaces (Donadieu et Fleury 2003 : 29). C'est pourquoi Poulot (2006 : 1) affirme que les espaces ouverts s'imposent aujourd'hui comme un « enjeu majeur de l'aménagement du territoire », d'où l'intérêt d'examiner les perspectives ouvertes par la notion de Living Lab en tant que méthode permettant leur mise en valeur dans le respect de l'intérêt collectif et du bien commun.

## L'enjeu posé par l'aménagement d'un espace ouvert agricole dans la ville de Longueuil

- 11 Pour comprendre les difficultés pour aménager l'espace ouvert longueuillois qui nous préoccupe dans cet article, il faut comprendre certains éléments légaux et règlementaires qui le cadrent. Rappelons qu'en 1978, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur la protection du territoire agricole. Cette loi répondait à un besoin. Dans la grande région de Montréal, on assistait depuis les années 1950 à un recul des terres agricoles de qualité (Marois 2010). Celles-ci étaient en proie à la spéculation et au mitage, conséquence des processus de périurbanisation. À partir de l'adoption de cette loi, le gouvernement garantit la primauté, voire l'exclusivité de la fonction de production agricole sur ces espaces ouverts, notamment dans une perspective de plus grande autonomie alimentaire. La zone agricole ainsi créée dans la Communauté métropolitaine de Montréal (voir carte 1) représente, en 2014, 58 % du territoire, soit 220 520 hectares, dont un peu plus de la moitié est en culture. 73 % de ces terres sont classées comme d'excellents sols pour les productions végétales et horticoles (CMM 2011).
- 12 Or, à partir des années 1980, la situation se complexifie (Bryant 2011). On attribue dès lors aux espaces agricoles des fonctions autres que productives, notamment récréatives et paysagères, mais aussi sociales et de préservation. Ainsi, dans les espaces périurbains comme celui qui nous intéresse, cette multifonctionnalité nouvellement reconnue confère à l'espace agricole « le rôle

d'infrastructure verte », « en tant qu'espace ouvert à tous » (Donadieu et Fleury 2003 : 21). Les espaces agricoles périurbains sont ainsi aujourd'hui au cœur d'enjeux multiples et sont considérés comme essentiels à l'équilibre régional. Si d'un côté des efforts de protection ont été déployés, les espaces ouverts périurbains font, au Québec comme ailleurs, l'objet d'expérimentations de « démarches souples associant les différents acteurs autour d'un projet de territoire qui retient comme objectif majeur le maintien et la promotion de l'agriculture » (Poulot et Rouyres 2003 : 444), mais aussi la protection de la diversité sociale et de la multifonctionnalité. C'est le cas dans la grande région de Montréal, mais aussi, plus spécifiquement dans la ville de Longueuil.

**Carte 1 : La zone agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal**



- 13 Depuis 2011, une planification territoriale à l'échelle métropolitaine est assurée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) grâce au premier plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Dans son énoncé de vision 2025, « [L]e territoire agricole, *protégé et mis en valeur*, est reconnu comme une composante essentielle de l'écosystème métropolitain » (CMM 2011 : 9). Afin de protéger la zone agricole, le plan adoptait des seuils de densité par souci d'un meilleur usage du périmètre urbain et de limiter l'empiètement sur la zone agricole. Toutefois, le gel de cinq ans du périmètre urbain initialement prévu dans le projet de PMAD (impossibilité de faire des demandes d'exclusion de la zone agricole) a été retiré de la version finale. Ce dernier point a par ailleurs donné lieu à de vifs débats entre différents acteurs métropolitains. Si d'un côté les associations environnementales, de syndicats et de l'Union des producteurs agricoles soutenaient cette mesure et souhaitaient même un gel pour une période de 20 ans, certaines municipalités concernées s'y sont farouchement opposées.

Selon leurs représentants, la croissance économique de la CMM serait limitée par le gel du périmètre d'urbanisation. D'autre part, afin de mettre en valeur la zone agricole, la CMM souhaite augmenter de 6 % la superficie des terres en culture d'ici 2031, notamment grâce à la remise en culture des terres en friche. Ainsi, le PMAD tend vers une confortation, voire une réappropriation des espaces ouverts métropolitains par l'activité agricole.

<sup>14</sup> La poursuite de ce double objectif se fait notamment à travers la mise en œuvre de plan de développement de la zone agricole (PDZA) à l'échelle des MRC et des agglomérations, des administrations supramunicipales, faisant entièrement ou partiellement partie du territoire de la région métropolitaine. Le PDZA est un nouveau document de planification dont l'objectif est la mise en valeur du territoire, des activités et des productions agricoles. Réalisé en concertation avec les acteurs du milieu (p. ex. agriculteurs, consommateurs, élus), le PDZA permet de déterminer des actions concrètes afin de stimuler le développement de l'agriculture sur le territoire. Le PDZA est complémentaire avec les diverses démarches de planification, notamment le schéma d'aménagement et de développement (SAD) qu'il permet d'enrichir en ce qui a trait à l'utilisation prioritaire de la zone agricole à des fins agricoles (MAPAQ 2012).

<sup>15</sup> La mise en place du dispositif PDZA par le MAPAQ introduit ainsi des changements majeurs dans la gestion des espaces agricoles. D'abord, il opère un changement d'échelle, en octroyant de nouvelles responsabilités aux administrations supramunicipales. Ensuite, il commande une participation élargie des acteurs locaux issus de secteurs divers et présentant des intérêts variés. Enfin, il implique un renouvellement dans le mode d'intervention, passant d'une logique de protection à une de développement et de mise en valeur. On assiste ainsi à une reterritorialisation de la question agricole (Doyon *et al.* 2014). Si d'un côté la CMM finance une partie de l'élaboration des PDZA (25 000 \$ par MRC), l'adoption d'un tel plan devient conditionnelle à toute demande de modification du périmètre urbain des MRC depuis l'entrée en vigueur du PMAD (CMM 2011). Aussi, l'ensemble des MRC de la région métropolitaine a amorcé, voire complété, l'élaboration de leur plan. Cependant, bien avant ces efforts de coordination à l'échelle métropolitaine à travers le PMAD de Montréal et l'élaboration de PDZA, des initiatives ont été entreprises sur certains territoires afin de trouver des solutions à des difficultés rencontrées par les espaces ouverts agricoles. C'est notamment le cas des acteurs de la municipalité de Longueuil, qui, depuis plusieurs années déjà, se penchent sur le devenir de leur territoire agricole.

## Une première initiative de mise en valeur agricole : le continuum ville-campagne

<sup>16</sup> Au début des années 2000, la municipalité de Longueuil est invitée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à produire un diagnostic de son territoire agricole. Celui-ci doit contribuer à la mise en œuvre des moyens d'intervention adaptés afin de contrer la sous-utilisation de la zone agricole longueuilloise. Au départ entreprise par la MRC de



Champlain (à laquelle appartenait la ville de Longueuil), l'initiative a successivement été reprise par la ville, puis l'agglomération de Longueuil, au fil de l'évolution du contexte administratif québécois. Aussi, c'est la MRC de Champlain, dans la foulée de la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD), qui, la première, a élaboré un diagnostic agricole. Deux constats majeurs s'en dégagent. D'abord, on notait un important morcellement du territoire agricole procédant de la spéculation foncière des années 1950 et 1960 induite par la proximité de Montréal. Ce morcellement explique en grande partie la sous-utilisation de la zone agricole longueuilloise. En effet, certaines terres agricoles ayant fait l'objet de lotissement, notamment sur le territoire de l'actuelle agglomération de Longueuil, ont été inclus à l'intérieur du périmètre agricole défini par la Loi sur la protection du territoire agricole (Agglomération de Longueuil 2007). Deuxièmement, le diagnostic a permis de constater la transition agricole qui s'opérait « d'un système traditionnel de polyculture et élevage ou de grandes cultures à un système de production maraichère et horticole orienté sur la vente directe » (*idem.* : 15). Aujourd'hui encore, l'agriculture de proximité distingue l'agriculture longueuilloise puisque 37 % des entreprises agricoles utilisent au moins un mode de distribution en circuit court, comparativement à 22 % pour l'ensemble de la CMM (Agglomération de Longueuil 2014).

17 Afin de favoriser le réinvestissement de la zone agricole par les activités agricoles, un projet pilote novateur a été mis sur pied au début des années 2000. Intitulé le Continuum ville-campagne, ce projet avait pour objectif de « proposer une trousse à outils pour la gestion de l'aménagement durable des espaces agricoles périurbains » (Agglomération de Longueuil 2007 : 17). Cette démarche de planification concertée, tant avec les acteurs issus des milieux productifs que des milieux politiques et sociaux (p. ex. les élus et les associations), a été l'occasion de définir une vision stratégique pour cet espace. Celle-ci s'articulait autour d'une agriculture multifonctionnelle où les fonctions productives, récréatives, forestières se superposent et s'entremêlent pour créer des complémentarités, voire des synergies, contribuant ainsi à sa compétitivité économique, mais également à la préservation du cadre de vie des résidents, et participant ainsi à durabilité de l'espace périurbain. Le Continuum ville-campagne, tout comme le PDZA après lui, misait sur la multifonctionnalité des territoires et l'adoption de nouveaux outils de développement de la zone agricole prenant appui sur la participation et l'engagement des acteurs locaux (Agglomération de Longueuil 2014). Dans cette logique, le Continuum envisageait l'augmentation des superficies exploitées pour des usages mixtes (agriculture maraichère-agrotourisme-préservation), dans la mesure où le territoire agricole périurbain représentait « un actif à valoriser dans le cadre d'un aménagement intégré des milieux urbains et agricoles » (Agglomération de Longueuil 2007 : 16).

18 Le projet a toutefois connu certaines difficultés. Parmi celles-ci, la plus importante est l'adoption par le gouvernement du Québec du Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Le règlement interdit, entre autres choses, l'augmentation des superficies en culture dans les municipalités situées dans les bassins versants dégradés (ce qui est le cas de la ville de Longueuil). « Plus spécifiquement, ce règlement limite la disponibilité des superficies cultivables aux terres cultivées en 2004 et 2005 ou qui ont été cultivées au moins une fois au cours des 14 saisons de cultures précédentes » (CMM 2011 : 21). Le Règlement sur

les exploitations agricoles s'applique à la quasi-totalité du territoire agricole métropolitain, dont le périmètre du projet de Continuum ville-campagne, limitant ainsi la remise en culture des terres en friche.

19 L'agglomération de Longueuil a transmis, en août 2005, une demande au gouvernement du Québec afin d'être exclue de la liste des municipalités ne pouvant remettre des terres en culture. La demande a été rejetée. Ce refus est venu freiner la lancée et la dynamique de concertation dans lesquelles le projet de Continuum ville-campagne s'inscrivait. Les difficultés rencontrées appelaient ainsi à la mise en place de façons de faire nouvelles afin de donner un nouveau souffle au processus de développement territorial.

20 Pour tenter de sortir de l'impasse, la Ville de Longueuil, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT), le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le MAPAQ, met sur pied à partir de 2012 le projet Éco-Territoire 21. Celui-ci a pour but d'évaluer la possibilité de mettre en place une agriculture durable, écoresponsable et à faible impact sur la ressource eau. Il s'est alors agi d'identifier des lots témoins sur lesquels des productions à faible impact et des mesures d'atténuation et de compensation seraient mises en œuvre. Le lot destiné à la remise en culture a été le sujet d'études et d'inventaires en 2013 : écosystèmes et boisés d'intérêt seraient ainsi conservés et le potentiel agronomique de la partie destinée à la culture a pu être évalué. Ce projet poursuit un objectif de rentabilité économique en plus de constituer un tremplin pour la relève agricole.

21 Parallèlement, dans la continuité de ses préoccupations visant l'avenir et le potentiel de sa zone agricole et y voyant une opportunité de valoriser le travail accompli, l'agglomération de Longueuil signait un protocole d'entente avec la CMM lui permettant d'obtenir un financement afin d'entamer l'élaboration des PDZA (Agglomération de Longueuil 2014). Adopté en 2014, le PDZA de l'agglomération de Longueuil intègre les principaux outils et principes innovants du Continuum ville-campagne, mais reprend également à son compte les défis auxquels ce dernier n'était pas parvenu à faire face.

## **La relance du processus : la démarche Living Lab et le Carrefour d'innovation bioalimentaire de Longueuil**

22 Les différents efforts de mise en valeur des espaces ouverts longueillois se sont appuyés et s'appuient encore aujourd'hui sur la multifonctionnalité des territoires agricoles périurbains et l'élaboration de nouveaux outils de gestion territoriale appliqués aux principes de développement des collectivités viables. L'approche sous-jacente se veut à la fois ascendante (des producteurs et utilisateurs de l'espace aux planificateurs), prospective (entendue comme une compréhension de l'environnement actuel et futur), systémique et stratégique (analyse et choix de la place à occuper dans cet environnement) et innovante (Agglomération de

Longueuil 2007). Or, lors de l'élaboration d'un projet exprimant une vision globale, l'une des principales difficultés est la multiplicité et le cloisonnement des organismes compétents qui interviennent pour la gestion et la mise en valeur d'un même territoire (p. ex. le MAPAQ, la CMM, l'Union des producteurs agricoles, les administrations locales, les professionnels, les élus, les associations). La mobilisation et la concertation des acteurs internes et externes apparaissent, en effet, primordiales pour préciser et formaliser la stratégie permettant la réalisation du cadre d'aménagement intégré.

23 Le PDZA de l'agglomération de Longueuil bénéficie de l'expertise (diagnostic) et des outils laissés par le Continuum ville-campagne. Le Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI), le Plan d'implantation et d'intégration architecturale agricole (PIIAA), tout comme la politique foncière agricole et la caractérisation stratégique de la filière bioalimentaire de l'agglomération de Longueuil, en sont des exemples. Cependant, pour certains champs que le PDZA souhaite aborder, les acquis ne suffisent pas. Par exemple, dans le domaine bioalimentaire, la caractérisation stratégique est insuffisante; le besoin est d'agir dans un système complexe de façon innovante en mobilisant et en faisant agir une grande diversité d'acteurs ayant des intérêts divergents. C'est notamment pour ces raisons qu'une démarche de Living Lab est actuellement envisagée dans le cadre d'un projet reposant sur un partenariat entre deux territoires faisant face à des défis complexes et deux centres de recherches aux champs d'expertise complémentaire (le CISA et le CRISES). Ce projet relève de besoins exprimés par les deux territoires partenaires, soit la municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil et la ville de Longueuil, qui ont développé des projets spécifiques dans le cadre de leur PDZA. Les besoins exprimés par les représentants de ces territoires se situent au niveau des processus d'opérationnalisation des projets, dont la mobilisation et la participation de divers acteurs (Xiao *et al.* 2014). Forts de ces différents apports et en lien avec les contextes propres aux territoires concernés, le projet CISA-CRISES vise la mise en œuvre d'une démarche s'appuyant sur le comment-ensemble, la gouvernance partenariale, l'ouverture inter organisationnelle et le processus de communication-évaluation-transfert.

## Le comment-ensemble

24 Il s'agit en priorité de faire ressortir un besoin (comme dans le cadre de l'innovation sociale (Klein et Harrisson 2007; Klein *et al.* 2014)), c'est-à-dire remonter à l'envers le circuit d'un projet (habituellement centré sur un objectif) pour aboutir à une autre forme d'opérationnalisation. C'est une étape de réflexivité endogène où les parties prenantes s'approprient progressivement une idée/méthode/démarche et réalisent les choix de celle-ci en fonction de leur expérience vécue et de leurs besoins. Dans le cas portant sur les espaces ouverts longueuillois, c'est le constat de défis non résolus ainsi que la conscience des administrations locales et supra-locales (tirés des expériences passées du Continuum ville-campagne) que les solutions et les modes d'organisation et de gouvernance existants ne peuvent répondre aux besoins qui sont à l'origine de la décision d'expérimenter une autre démarche. La connaissance de ressources disponibles chez des acteurs extérieurs à l'agglomération (en l'occurrence le CISA et le CRISES) puis les échanges qui en ont résulté ont abouti à l'idée d'une

démarche LL. Si le besoin est identifié, ce n'est pas le cas des objectifs spécifiques de la démarche. L'idée de mener une démarche de LL, de même que la définition de celle-ci a progressivement fait l'objet d'une appropriation par les parties prenantes (p. ex. producteurs agricoles, collectivités territoriales, associations) qui, après un processus de réflexivité, sont parvenues à la formulation du projet en cours. En effet, compte tenu de la nature de la démarche et de son exigence en matière de mobilisation, l'appliquer à l'ensemble de la mise en œuvre du PDZA apparaissait trop ambitieux. Dans un second temps, la mise en œuvre de l'Éco-Territoire 21 (ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic et d'une planification) semblait par trop restreindre le potentiel d'une démarche LL. En revanche, le projet de mise en place du Carrefour d'innovation bioalimentaire, l'une des mesures phares du PDZA de l'agglomération de Longueuil présente à la fois les défis et les aspirations justifiant l'implantation d'une telle démarche.

## La gouvernance partenariale

- 25 La référence au concept de gouvernance est incontournable. En effet, comme le soulignent Lardon *et al.* (2008), la notion de gouvernance est conçue comme une extension des procédures de décision collective au-delà du cadre gouvernemental. Les auteurs formulent l'hypothèse qu'au-delà de la diversité des situations et des enjeux à prendre en compte (p. ex. l'élaboration d'une filière de production, la gestion de ressources territorialisées, l'inscription territoriale des activités agricoles), ce sont les modalités de coordination entre acteurs qu'il importe d'éclairer et d'évaluer. La structure de gouvernance du LL est par essence multiacteur et multisecteur et intègre les destinataires finaux, bien qu'il existe différentes gradations allant de l'intégration à la consultation ponctuelle des usagers (Lafontaine 2014).
- 26 Au sein d'un LL, la gouvernance est censée gommer les cadres des organisations : chacun participe en tant qu'individu pour mobiliser ses connaissances et sa créativité et exprime son opinion propre dans une logique de cohérence et de respect de l'esprit du projet porté collectivement. Elle doit également être suffisamment inclusive pour pouvoir intégrer de « nouveaux acteurs » qui seraient identifiés en cours de route, et suffisamment ouverte pour permettre l'émergence de leadership en contexte de changement. Le processus de mobilisation des acteurs locaux comme le développement d'initiatives s'inscrit fréquemment dans un contexte de profonds changements (Rey-Valette 2006), aussi bien économiques, sociaux qu'environnementaux. Ces processus émergent même fréquemment pour faire face à des situations de crise ou de profonde incertitude. Or, certains auteurs (p. ex. Faure 2003, Stone 1995) ont montré que de telles situations étaient propices à l'émergence de leadership et que l'analyse de celui-ci permet précisément d'évaluer le degré d'innovation institutionnelle susceptible de résulter de la rencontre entre des leaders territoriaux et un environnement socioéconomique porteur de nouveaux référentiels d'action.
- 27 Enfin, l'existence d'une structure de gouvernance (comité de pilotage ou tout autre sous-groupe au sein de l'équipe élargie) exerçant un leadership partagé, assure la mémoire du projet à deux niveaux. D'une part, en cas de conflits (inévitables et même souhaitables dans de telles démarches), elle est capable d'assurer la médiation et de rallier les acteurs aux objectifs communs. D'autre

part, face au fréquent phénomène de dispersion des acteurs (p. ex. le changement de porteur de projet ou d'interlocuteur) ce type de structure permet de garder une trace de ce qui s'est fait ensemble (Lafontaine 2014). La mobilisation d'outils et les apports des NTIC peuvent d'ailleurs constituer un support à cette fonction de « mémoire », et ce, quelle que soit la nature du projet en cours. C'est à ce stade que nous nous trouvons pour le moment avec la démarche de LL menée dans le cadre du Carrefour d'innovation bioalimentaire de Longueuil. Un premier niveau de gouvernance partenariale respectant le principe d'ouverture précédemment évoqué, s'est construit autour des deux centres de recherche et de l'équipe restreinte portant le projet à Longueuil.

## L'innovation ouverte en ouverture inter organisationnelle

- 28 La plupart des Living Lab se réfère (et se réclame) de l'innovation ouverte. L'expression innovation ouverte a initialement été diffusée par Chesbrough (Chesbrough 2003, Chesbrough et Crowther 2006, Chesbrough *et al.* 2006, Chesbrough et Schwartz 2007). Il s'agit selon l'auteur d'un nouveau paradigme d'innovation dans lequel les entreprises peuvent et doivent utiliser tant les idées développées à l'interne que celles provenant d'autres entreprises, tout en considérant les nouvelles manières de commercialiser et de faire avancer leurs propres technologies. L'innovation ouverte intègre ces nouvelles idées et ces nouvelles manières de faire dans un nouveau modèle d'affaires (re)structuré et jugé plus adéquat (Chesbrough 2003). Depuis Chesbrough, d'autres définitions de l'innovation ouverte ont vu le jour (Remon 2011). Toutefois, comme c'est le cas de la plupart des notions associées aux LL, il n'existe pas de cadre conceptuel rigoureux concernant l'innovation ouverte (Fredberg *et al.* 2008, Stoyanov 2008, Van de Vrande *et al.* 2010), la littérature sur le sujet s'adressant davantage aux professionnels et aux praticiens (Fredberg *et al.* 2008).
- 29 De manière générale, toutes les définitions, comme la plupart des LL qui s'en inspirent, font référence à l'entreprise de production de biens ou de services (Lafontaine 2014) faisant entrer de nouveaux apports de connaissances ou d'expertise dans le but d'augmenter la valeur de l'offre (*value proposition*), de diminuer les coûts de développement de produits, de raccourcir le temps de commercialisation et d'optimiser les gains (*value capture*) (Remon 2011). Il y a au bout du compte accaparement de la valeur de l'innovation par l'entreprise. Or, dans le cadre du Carrefour d'innovation bioalimentaire (qui vise le développement territorial, l'innovation sociale et l'empowerment) l'appropriation des retombées de l'innovation a vocation d'être collective, surtout dans la mesure où elle est portée par une diversité d'acteurs dont le but premier n'est pas le profit (p. ex. la ville, l'agglomération, le Comité consultatif agricole, les centres de recherche). Dans ce cas, l'apport des multiples acteurs vise bien l'innovation ouverte dans un contexte d'ouverture inter organisationnelle (et décisionnelle) qui évite l'accaparement des retombées positives de l'innovation.
- 30 L'accent est alors mis sur les principes associés à la cocréation. La cocréation (Bason 2010, Ramaswamy, Guillard 2010, Roser *et al.* 2009) est une pratique collaborative de développement d'un produit, d'un service ou d'un système. Mais

cette pratique d'innovation ouverte met l'accent sur le partage et se veut interdisciplinaire en intégrant plusieurs points de vue et en encourageant la fertilisation croisée des idées pour enrichir la réflexion et la création.

31 Dans un contexte de cocréation tel que visé dans le cadre du projet de Carrefour d'innovation bioalimentaire, la production de la connaissance et son transfert constituent un processus non linéaire impliquant plusieurs étapes de construction et de déconstruction. La cocréation est en effet un travail conjoint, un processus créatif et d'apprentissage mobilisant développeurs et parties prenantes et implique de nouvelles relations entre diverses personnes (Fortin 2013). Relevant d'interactions subtiles, ce processus doit impérativement être guidé et animé pour développer un climat propice à l'échange et à l'expérimentation. La cocréation étant un processus de changement qui vise souvent le bien commun et permet aux institutions d'améliorer leur légitimité sociale (*idem.*), elle semble bien adaptée au cas longueuillois.

## Le processus de communication-évaluation-transfert

32 Dans le cadre d'une démarche LL, le transfert ne se limite pas à la diffusion des résultats (qui demeure importante) ou à la reproduction de la démarche, mais à sa mise en dialogue dans un processus réciproque de communication et de recherche d'informations. Il s'agit de s'exposer en recherchant le dialogue et la mise en débat, en s'assurant, à chaque étape, d'être en mesure de déconstruire sa démarche et de l'argumenter pour justifier les choix faits. Ce processus présente deux avantages majeurs. D'une part, il favorise la transparence et renforce la légitimité des actions entreprises, ce qui revêtira une grande importance dans le cadre du Carrefour d'innovation bioalimentaire. D'autre part, ce processus active celui de l'innovation ouverte dans la mesure où il permet à d'autres expériences de venir interagir et apporter de nouvelles connaissances ou pratiques. L'une des méthodes mobilisées pour s'assurer de la mise en œuvre d'un tel processus est appelée évaluation évolutive. L'évaluation évolutive a émergé récemment comme un moyen pour soutenir l'apprentissage adaptatif dans des initiatives complexes et émergentes. Cette forme d'évaluation introduit la pensée critique dans le processus créatif d'initiatives présentant un niveau élevé d'incertitude, d'innovation, d'émergence et de complexité sociale (Gamble 2008). Le LL sous-tendant le projet de Carrefour d'innovation bioalimentaire prévoit également une démarche de diffusion élargie. La documentation, le transfert et la diffusion des bonnes pratiques seront d'une part réalisés au profit du projet lui-même, mais pourront également être réalisés au bénéfice d'autres expériences empiriques.

## Conclusion

33 À la confluence des enjeux urbains et ruraux, les espaces ouverts longueuillois se situent de plus en plus dans des zones d'interstices de divers règlements et logiques d'intervention publique qui compliquent, voire freinent leur mise en valeur et leur aménagement intégré. Forte d'une démarche innovante inscrite dans le moyen

terme, l'agglomération de Longueuil a acquis une bonne connaissance des défis propres à son territoire ainsi que des pistes de solutions – originales – permettant d'y faire face. Elle bénéficie de plus d'un momentum favorable au chapitre de la planification de son territoire agricole. Le PDZA constitue en effet une opportunité tangible permettant de valoriser le travail effectué en amont (tels les outils innovants du Continuum ville-campagne et de l'Éco-Territoire 21). Toutefois, certains obstacles ayant fortement contraint la mise en valeur des espaces ouverts longueillois ne sont pas levés. L'opacité des mécanismes de gouvernance aux différents échelons de gouvernement, les difficultés d'identifier et à plus forte raison de mobiliser les acteurs territoriaux pertinents, comme le déficit de connaissance en résultant (difficulté accrue d'identifier de nouvelles solutions) constituent autant de freins qui, en l'état actuel des choses, semblent difficilement contournables. C'est dans ce contexte et pour sortir de cette impasse que l'idée d'entreprendre une démarche de Living Lab a progressivement émergé.

34 La démarche dans sa conception comme dans ses composantes méthodologiques semble en effet adaptée pour répondre aux objectifs propres aux espaces ouverts agricoles longueillois et contourner ou surmonter les difficultés existantes. À ce stade, le processus ayant précédé l'implantation de la démarche constitue en soi une première réussite. Résultant en effet de la formulation d'un besoin, il repose sur une double complémentarité (expérience vécue – expérience empirique – connaissances théoriques) ayant donné lieu à un espace de gouvernance partenarial. Et c'est du processus de coconstruction multiacteur né de cet espace qu'un projet a pu être formulé : le Living Lab associé au Carrefour d'innovation bioalimentaire. À la veille de son implantation et de son développement, il est encore impossible de pouvoir préjuger du succès d'une telle démarche. Exigeantes en temps et en mobilisation, les démarches Living Lab comportent en elles-mêmes de nombreux défis qui ont pu conduire certains projets à l'échec. Toutefois, ces mêmes caractéristiques leur confèrent également un potentiel important dans la mesure où leur mode particulier de gouvernance et de fonctionnement peut à tout moment faire émerger des pistes de solutions insoupçonnées. Et ce, en particulier, dans le cadre de problématiques complexes et de situations présentant de nombreuses incertitudes comme c'est le cas pour les espaces ouverts de l'agglomération de Longueuil.

---

## ***Bibliography***

Agglomération de Longueuil. 2007. Inventer notre avenir collectif . Vers un premier « Éco-Territoire 21 » agricole périurbain dans l'agglomération de Longueuil : utopie, nécessité ou future réalité? Mémoire déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Direction de la planification et des équipements supralocaux.

Agglomération de Longueuil. 2014. Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil, juillet 2014.

Banzo M. 2009. L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité. Bordeaux, Université Michel de Montaigne, Dossier d'habilitation à diriger des recherches, vol. 3.

Barrey S, Valceschini E. 2006. Les problématiques de la qualité dans l'agroalimentaire : bilan et perspective, GDR Économie & sociologie « Les marchés agroalimentaires », Montpellier, 23 et 24 mars 2006 : 23-40.

- Bérard L, Marchenay P. 2006. Productions localisées et indications géographiques : prendre en compte les savoirs locaux et la biodiversité. *Revue internationale des sciences sociales* 187 : 115-122.
- Bason C. 2010. *Leading public sector innovation. Co-creating for a better society*. The Policy Press.
- Bengston D N, Fletcher J O, Nelson, K C. 2004. Public policies for managing urban growth and protecting open space: policy instruments and lessons learned in the United States. *Landscape and urban planning* 69(2) : 271-286.
- Bryant C. 2011. Les dynamiques des agricultures périurbaines autour de Montréal : défis et opportunités au service de la société métropolitaine, in Institut de la statistique du Québec, *Panorama des régions du Québec, Édition 2011* : 13-28.
- Bryant C, Charvet J-P. 2003. La zone périurbaine : structure et dynamiques d'une composante stratégique des régions métropolitaines. *Revue canadienne des sciences régionales XXVI* (2-3) : 241-250.
- CEFRIO. 2013. Schéma explicatif des quatre phases des laboratoires vivants. Page consultée le 15 janvier 2014.
- Chesbrough H. 2003. *Open innovation. The new imperative for creating and profiting from technology*. Boston : Harvard Business School Press.
- Chesbrough H, Crowther A K. 2006. Beyond high tech: early adopters of open innovation in other industries. *R-D Management* 36(3) : 229-236.
- Chesbrough H, Vanhaverbeke W, West J. 2006. *Open innovation. Researching a new paradigm*. New York : Oxford University Press.
- Chesbrough H, Schwartz K. 2007. Innovating business models with co-development partnership. *Research Technology Management* 50(1) : 55-59.
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 2011. *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*.
- Donadieu P, Fleury A. 2003. La construction contemporaine de la ville-campagne en Europe. *Revue de géographie alpine* 91(4) : 19-29.
- Doyon, M. 2011. Conflit et processus participatif d'un processus d'aménagement territorial : de la consultation publique au recours aux urnes. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 11 (2) [En ligne]
- Doyon M, Desrosiers-Côté M, Loyer F. 2014. D'une logique de protection à une logique de dynamisation de la zone agricole : les plans de développement de la zone agricole, *Le Foncier Agricole : usages, tensions et régulations*, Colloque de la Société française d'économie rurale, Lyon, 11-12 juin 2014.
- Dubé P, Sarrailh J, Billebaud C, Grillet C, Zingraff V, Kostecki I. 2014. *Le livre blanc des Living Labs, UMVELT*.
- Enriquez D, Klein J-L. 2014. L'insécurité alimentaire et la réponse locale. Un cas d'initiative innovatrice dans un quartier précaire à Montréal, in Higelé J-P, Lhuillier V. (dirs) *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société*, Nancy, Presses universitaires de Nancy : 325-339.
- Faure A. 2003. Leadership, intercommunalités et action publique, les nouvelles donnes du jeu politique, In Smith A, Sorbets C. (dirs.). 2004. *Le leadership politique et les territoires. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes : 229-245.
- Fontan J-M, Klein J-L, Bussièrès D. 2014. *Savoirs croisés : Le défi de l'innovation sociale partagée*. Québec, Presses de l'Université du Québec. Collection Innovation sociale.
- Fortin A. 2013. Document de référence, processus collaboratif pour trouver des solutions à des problèmes sociaux complexes, INM Labis, services conseil.
- Fredberg T, Elmquist M, Ollila S. 2008. *Managing open innovation. Present findings and future directions*. Vinnova Report : Swedish Governmental Agency for Innovation Systems.
- Gamble J. 2008. *Abc de l'évaluation évolutive. La fondation de la famille*. J.W. McConnell. Page consultée le 10 avril 2014



- Irwin E G. 2002. The effects of open space on residential property values. *Land economics* 78(4) : 465-480.
- Klein J-L, Harrisson D. (dirs.). 2007. *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*. Québec, Presses de l'Université du Québec, Collection Innovation sociale.
- Klein J-L, Fontan J-M, Harrisson D, Lévesque B. 2012. The Quebec System of Social Innovation: a Focused Analysis on the Local Development Field. *FINISTERRA Revista Portuguesa de Geografia XLVII(94)* : 9-28.
- Klein J-L, Laville J-L, Moulaert F. (dirs.). 2014. *L'innovation sociale*, Toulouse, ÉRÈS.
- Lafontaine D. 2014. Professeure, entretien dans le cadre du projet interordre CISA-CRISES.
- Lardon S, Chia E, Rey H. 2008. Dispositifs et outils de gouvernance territoriale. *Revue Norois* 209 (2008/4) : 7-13.
- Marois C. 2010. Pour une meilleure compréhension de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. *Développement social* 11(2) : 12-13.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). 2012. *Plan de développement de la zone agricole : guide d'élaboration*. Gouvernement du Québec.
- Poulot M. 2011. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens). *Espaces temps* [en ligne].
- Poulot M. 2006. Les programmes agri-urbains en Ile-de-France : de la « fabrique » de territoires périurbains, Acte du colloque La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel, 26-28 avril 2006, Université de Montréal.
- Poulot M, Rouyres T. 2003. Les espaces ouverts en Ile-de-France : quels enjeux pour quels acteurs? *Revue canadienne des sciences régionales XXVI* (2-3) : 431-446.
- Ramaswamy V, Gouillart F. 2010. *The power of co-creation. Build it with them to boost growth, productivity, and profits*. Free Press.
- Remon D. 2011. Innovation ouverte, capacités et innovations organisationnelles. Examen de la documentation 2003-2010, HEC Montréal, Cahier de recherche 2011(02).
- Rey-Valette H, Lardon S, Chia E. (dirs.) 2006. Governance: Institutional and learning plans facilitating the appropriation of sustainable development, Special issue of *IJSD* 11 (2-3) : 262-281.
- Roser T, Samson A, Humphrey P, Cruz-Valdivieso E. 2009. Co-creation: New pathways to value. An overview, Promise Corporation. LSE Enterprise.
- Strong A L. 1965. *Open space for urban America*, Washington, Department of Housing and Urban development.
- Stone C. 1995. *Political leadership in urban politic*, in Judge D, Stoker G, Wolman H. *Theories of urban politics*, London, Sages publications.
- Stoyanov S. 2008. Linking value creation and value capture to open innovation. Mémoire de maîtrise, Université Hasselt, Belgique.
- Van de Vrande V, Vanhaverbeke W, Gassman O. 2010. Broadening the scope of open innovation: past research, current state and future directions. *Technology Management* 52 (3/4) : 221-235.
- Xiao J, Rochman J, Doyon M, Ducruc S, Fontan J-M, Fortin J, Yorn C, Dugré S, Klein J-L. 2014. Le « Living Lab » au service d'une agriculture territoriale : une expérimentation transterritoriale au Québec. La ruralité au Québec depuis les États généraux du monde rural (1991) : entre l'action et la recherche, bilan et perspectives, ACFAS, Montréal, 13-14 mai 2014.

---

## List of illustrations

### Title

Figure 1: Les phases du développement d'un Living Lab selon l'expérience du LABIS



**Credits** Source : Fortin 2013 (INM Labis)

**URL** <http://articulo.revues.org/docannexe/image/2662/img-1.png>

**File** image/png, 86k



**Title** Carte 1 : La zone agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal

**URL** <http://articulo.revues.org/docannexe/image/2662/img-2.png>

**File** image/png, 345k

---

## References

### *Electronic reference*

Mélanie Doyon, Juliette Rochman, Jean-Marc Fontan, Juan-Luis Klein, Sandrine Ducruc, Jun Xiao, Chakda Yorn, Jany Fortin and Simon Dugré, « L'approche Living Lab et l'aménagement des espaces ouverts agricoles. Un exemple en région métropolitaine de Montréal », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6 | 2015, Online since 17 May 2015, connection on 05 August 2015. URL : <http://articulo.revues.org/2662> ; DOI : 10.4000/articulo.2662

---

## About the authors

### **Mélanie Doyon**

Professor. Department of Geography, University of Quebec in Montreal (UQAM); CRISES member. Contact : [doyon.melanie@uqam.ca](mailto:doyon.melanie@uqam.ca)

### *By this author*

#### **Le rôle des acteurs privés dans la fabrique des espaces ouverts. Capital social et action publique dans les agglomérations urbaines** [Full text]

Published in *Articulo - Journal of Urban Research*, Special issue 6 | 2015

### **Juliette Rochman**

Research agent. CRISES. Contact : [julietterochman@hotmail.com](mailto:julietterochman@hotmail.com)

### **Jean-Marc Fontan**

Professor. Department of Sociology, University of Quebec in Montreal; membre du CRISES. Contact : [fontan.jean-marc@uqam.ca](mailto:fontan.jean-marc@uqam.ca)

### **Juan-Luis Klein**

Professor. Department of Geography, University of Quebec in Montreal; CRISES director. Contact : [klein.juan-luis@uqam.ca](mailto:klein.juan-luis@uqam.ca)

### **Sandrine Ducruc**

Project officer. CISA. Contact : [ducruc.sandrine@cegepvicto.ca](mailto:ducruc.sandrine@cegepvicto.ca)

### **Jun Xiao**

Project officer. CISA. Contact : [xiao.jun@cegepvicto.ca](mailto:xiao.jun@cegepvicto.ca)

### **Chakda Yorn**

Scientific director. CISA. Contact : [yorn.chakda@cegepvicto.ca](mailto:yorn.chakda@cegepvicto.ca)

### **Jany Fortin**

Master student. Department of Geography, University of Quebec in Montreal. Contact : [fortin.jany@courrier.uqam.ca](mailto:fortin.jany@courrier.uqam.ca)

### **Simon Dugré**

Director. CISA. Contact : [dugre.simon@cegepvicto.ca](mailto:dugre.simon@cegepvicto.ca)

## ***Copyright***

Creative Commons 3.0 – by-nc-nd, except for those images whose rights are reserved.